



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : MARCHÉ PUBLIC DES ASSURANCES  
- LOT 1 ASSURANCE "INCENDIE DIVERS  
DOMMAGES AUX BIENS" PASSE AVEC LA  
SMACL**

**DÉCISION N° DM-24-396  
EN DATE DU 28 NOVEMBRE 2024**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°A-22-177 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire ;

**VU** l'appel public à concurrence transmis au BOAMP et au JOUE en date du 14/08/2024 ;

**CONSIDÉRANT** le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 07/11/2024, attribuant le lot 1 Assurance « Incendie – Divers dommages aux biens », à SMACL ASSURANCES, ayant présenté l'offre jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement;

**D É C I D E**

**DE SIGNER.** le marché d'assurance pour la ville de Vincennes – Lot 1 Assurance « Incendie – divers dommages aux biens », avec SMACL ASSURANCES sise 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT cedex 9, représentée par Madame Géraldine LARGEAU, agissant en qualité de souscripteur

Le montant net de la cotisation annuelle s'élève à 122 986,50€ HT.

Le marché est conclu pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, soit jusqu'au 31 décembre 2029.

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

**Signé**

**Eric BENSOUSSAN**